

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA SCISSION
SUR LA VALEUR DES APPORTS
Mr BRICOLAGE
Société anonyme au capital de 33 240 816 euros
1, rue Montaigne 45380 LA CHAPELLE SAINT MESMIN
RCS ORLEANS 348 033 473**

Aux actionnaires de Mr BRICOLAGE,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par ordonnance de Monsieur le président du tribunal de commerce d'Orléans en date du 2 Aout 2011 concernant l'apport partiel d'actif placé sous le régime juridique des apports scissions par la société Mr BRICOLAGE de sa branche complète et autonome d'activité de « logistique » à la société TBLS, nous avons établi le présent rapport prévu à l'article L225-147 du Code de Commerce. Nous rendrons compte dans un rapport distinct de notre avis sur la rémunération des apports.

L'actif net apporté a été arrêté dans le projet de convention d'apport signé par les représentants des sociétés concernées en date du 30 septembre 2011 Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine professionnelle requiert la mise en œuvre de diligences destinées, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports augmentée de la prime d'apport. Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

1. Présentation de l'opération et description des apports

1.1 Contexte de l'opération

Mr BRICOLAGE détient indirectement la quasi-totalité du capital de la société TBLS.

La société TBLS est une société filiale de Mr BRICOLAGE SA dont l'activité exclusive est la logistique. Mr BRICOLAGE société centrale d'achat et de référencement, exerce également une activité de logistique.

Le regroupement au sein d'une même entité juridique, TBLS, de l'ensemble des activités de logistique déployées tant par TBLS que par d'autres sociétés du Groupe Mr BRICOLAGE est de nature à :

- simplifier et rationaliser les structures administratives du Groupe
- engendrer des économies de gestion, certaines charges faisant double emploi

1.2 Présentation des sociétés

A) Mr BRICOLAGE, société apporteuse, est une société anonyme à conseil d'administration. Son capital est fixé à 33 240 816 euros, divisé en 10 387 755 actions de 3.20 euros chacune entièrement libérées. Les activités principales de la société Mr BRICOLAGE sont :

- centrale de référencement, d'achat
- vente, production fabrication, représentation, diffusion de tous matériels, produits, articles, fournitures
- prestation de tous services, associations, organisations, publicité, gestion et assistance technique, commerciale, administration, comptable et financière
- concession, cession, exploitation et utilisation de toutes marques, licences, savoir-faire

B) TBLS, société bénéficiaire, est une société par actions simplifiée. Son capital est fixé à 1 050 000 euros, divisé en 105 000 actions de 10 euros chacune entièrement libérées. Ce capital social sera à la date de réalisation de l'apport divisé en 35 000 actions de 10 euros soit un montant de capital social de 350 000 euros. Les activités principales de TBLS sont toutes activités industrielles et commerciales se rapportant à :

- Commerce tant de gros, demi-gros que du détail de quincaillerie, articles ménagers, chauffage, appareils électroménagers produits, entretien, droguerie, articles de cadeaux et de bazar, formations, fournitures professionnelles, camping, plein air,
- Négoce de bricolage, hi-fi, télé, vidéo, jeux, ordinateurs,
- Création, modernisation des magasins ainsi que le merchandising et l'étude de marché,
- Prestations de services se rapportant notamment au service après vente, à la répartition et à l'entretien de tous matériels et ustensiles.

C) Liens entre les sociétés

C1 : liens en capital

Mr BRICOLAGE détient la totalité des actions composant le capital de la société TABUR LOGISTIQUE ET SERVICES (TLS) qui détient elle-même 99,99 % de TBLS

C2 : Dirigeants communs

Mr BRICOLAGE est Présidente de la SAS TBLS

1.3 Description de l'opération

La branche d'activité apportée est la branche « logistique » comprenant l'ensemble des éléments d'actif et de passif s'y rapportant.

L'opération sera réalisée au 30 novembre 2011 sur la base de la situation qui sera arrêtée à cette date. Afin de permettre la description des apports, il a été pris en compte les éléments ressortant de la situation au 30 juin 2011, il a également été pris en compte l'impact des opérations à intervenir d'ici le 30 novembre 2011.

En vue de réaliser l'apport partiel par Mr BRICOLAGE de son activité « logistique » à TBLS cette opération sera placée :

- sur le plan juridique : sous le régime des scissions, conformément aux dispositions des articles L236-16 à L236-22 du Code de commerce

- sur le plan fiscal : sous le régime fiscal spécial prévu à l'article 210 B du code général des impôts

1.3.1. Conditions suspensives

Les apports sont consentis et acceptés sous réserve de l'approbation de la convention d'apport partiel d'actif par l'assemblée générale extraordinaire de chacune des sociétés apporteuse et bénéficiaire, délibérant après audition du rapport du Commissaire à la scission et aux apports, et concernant la société bénéficiaire, devant décider l'augmentation corrélative du capital social et constater sa réalisation.

1.3.2 Rémunérations des apports

En contrepartie de la valeur nette des apports effectués par Mr BRICOLAGE, il sera attribué à cette société des actions nouvelles créées à titre d'augmentation de son capital par TBLS.

1.3.3. Présentation des apports

A) Méthode d'évaluation retenue

Conformément au règlement n°2004-01 du Comité de la réglementation comptable, la valorisation des apports dans le cadre de l'apport devant être consenti par Mr BRICOLAGE à TBLS, sera réalisé sur la base des valeurs comptables, l'opération intervenant entre sociétés sous contrôle conjoint.

B) Description des apports

Les parties ont décidé de donner à l'opération d'apport partiel d'actif un effet à compter de la date de sa réalisation fixée au 30 novembre 2011.

C'est donc à la date du 30 novembre 2011 que sera établie de manière définitive la consistance des actifs et passifs apportés.

Dans le cadre de la convention d'apport partiel, une description provisoire des actifs et passifs transmis par Mr BRICOLAGE est établie sur la base de la dernière situation comptable intermédiaire connue arrêtée au 30 juin 2011. Sont intégrées dans la convention d'apport les estimations des pertes à intervenir entre le 1^{er} Juillet 2011 et le 30 novembre 2011.

A la date du 30 novembre 2011, il sera établi un état arrêtant de manière définitive la consistance des apports et déterminant leur valeur comptable nette.

La valorisation des apports à consentir par Mr BRICOLAGE peut néanmoins s'établir comme suit :

Les éléments d'actif et de passif apportés par Mr BRICOLAGE à TBLS s'établissent au vue de la situation comptable établie au 30 juin 2011.

	<u>Euros</u>
Actifs transmis	44 669 400
Passifs transmis	18 424 798
	<hr/>
Actif net transmis	26 244 602

Par ailleurs, il convient de prendre en compte les résultats des opérations à intervenir entre la date de signature de la convention d'apport partiel d'actif et la date de réalisation de l'apport qui aurait un effet significatif sur l'actif net transmis par Mr BRICOLAGE, à savoir le résultat estimé pour les activités « logistique » de Mr BRICOLAGE au titre de la période du 1^{er} juillet 2011 au 30 novembre 2011 soit une perte estimée à 900 000 euros.

En conséquence, de l'ensemble de ces éléments, l'actif net apporté au 30 novembre 2011 est estimé comme suit :

	<u>Euros</u>
Actif net au 30 juin 2011	26 244 602
Résultat de la période 1 ^{er} juillet au 30 novembre 2011	- 900 000
Frais de formalités liées à l'apport	- 4 602
	<hr/>
Soit :	25 340 000

1.3.4 Période de rétroactivité

Il n'y a pas de période de rétroactivité.

2. Diligences et appréciation de la valeur des apports

Nous avons procédé à une prise de connaissance générale nous permettant de comprendre l'opération d'apport partiel d'actif ainsi que le contexte économique et juridique dans lequel elle se situe.

Du fait que la branche d'activité apportée est déficitaire, nous nous sommes attachés à comprendre le modèle économique, les prévisions en résultant pour les années 2012, 2013, 2014 et le résultat dégagé.

Dans le cadre de cette prise de connaissance générale nous nous sommes entretenus avec les dirigeants sociaux, les commissaires aux comptes des sociétés concernées et les avocats ayant participé à la préparation de l'opération. Les commissaires aux comptes ont certifié sans réserve les comptes annuels des 3 derniers exercices sociaux des sociétés Mr BRICOLAGE et TBLS.

Les commissaires aux comptes de Mr BRICOLAGE ont délivré une attestation d'examen limité sans observation pour les comptes consolidés du Groupe Mr BRICOLAGE au 30 juin 2011, ils n'ont pas réalisé d'audit spécifique sur l'activité « logistique de la société Mr BRICOLAGE.

Nous avons recueilli l'avis des commissaires aux comptes des sociétés concernées sur la fiabilité des procédures de contrôle interne mises en place au sein du Groupe Mr BRICOLAGE concernant :

- les cycles
- ✓ fournisseurs / achats
- ✓ clients / ventes
- ✓ personnel / salaires et charges

La date d'effet de l'opération est à effet immédiat date de l'Assemblée Générale d'approbation 30 novembre 2011, nous avons approuvé le caractère raisonnable des apports, soit :

- les apports décrits tels qu'ils ressortent de la situation comptable au 30 juin 2011
- l'estimation de la perte intercalaire du 1^{er} juillet 2011 au 30 novembre 2011
- la capacité de la société Mr BRICOLAGE SA à mobiliser le poste disponibilités dont le montant s'élève à 17 000 000 euros pour garantir le montant de l'apport de la branche d'activité logistique à 25 340 000 euros.

- les stocks
- ✓ contrôle et recensement des quantités
- ✓ constatation des provisions pour dépréciation

- les créances
- ✓ enregistrement des créances
- ✓ constatation des provisions pour dépréciation
- ✓ indépendance des exercices

- les dettes
- ✓ enregistrement des dettes
- ✓ constatation des produits et charges à payer
- ✓ indépendance des exercices

Les procédures de contrôle interne sont jugées fiables par les commissaires aux comptes.

La branche d'activité « logistique » est une partie de l'activité de la société Mr BRICOLAGE. Nous nous sommes intéressés au processus d'identification de cette activité dans le système d'information de la société Mr BRICOLAGE, pour justifier la réalité et l'exhaustivité des apports.

Le système d'information est structuré par centre de coût (11 centres de coût).

Les écritures sont saisies en comptabilité générale avec une imputation par centre de cout.

Le centre de cout « logistique » est repéré par les initiales DL « Direction Supply Chain »

Le métier de la logistique dans la société Mr BRICOLAGE concerne les activités :

- Livraisons de marchandises
- Coûts de plateforme

C'est à partir de ce centre de coût DL pour l'activité « logistique » qu'ont été établis l'actif et le passif apporté.

ACTIFS ET PASSIFS APPORTES

- Les immobilisations incorporelles et corporelles apportées pour la branche logistique ressortent au 30 juin 2011 à une valeur nette comptable de 900 802 euros se décomposant en :

	<u>Euros</u>
Valeur brute	1 779 174 €
Amortissements	878 372 €

Valeur nette comptable	900 802 €

Nous avons rapproché l'état du registre des immobilisations et amortissements au 30 juin 2011 tous centres de coûts confondus avec la situation comptable au 30 juin 2011 de Mr BRICOLAGE intégrée dans les comptes consolidés au 30 juin 2011 du Groupe Mr BRICOLAGE à cette date soit :

	<u>Euros</u>		
	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
Montant des immobilisations			
Tous centres de coûts	15 440 508	12 093 975	3 346 532
Dont centre de coût logistique :			
• immobilisations incorporelles	1 750 640	854 162	896 478
• immobilisations corporelles	28 534	24 210	4 324
	-----	-----	-----
	1 779 174	878 372	900 802

Le fait qu'il y ait peu d'immobilisations corporelles est justifié en raison de l'externalisation totale de l'activité « logistique » à un prestataire extérieur.

- Les stocks de marchandises sont apportés pour une valeur nette de 4 941 047 euros.

La gestion du stock marchandises de la société Mr BRICOLAGE pour l'activité logistique est assurée par le logisticien externe.

Les mouvements d'entrées et sorties sont saisis au quotidien par interface informatique entre d'une part, la comptabilité clients/fournisseurs et, d'autre part, le compte stock marchandises.

L'inventaire est donc permanent. Un inventaire physique est établi deux fois par an au 30 juin et au 31 décembre en présence des commissaires aux comptes et de personnels de la société Mr BRICOLAGE. C'est le logisticien qui assure l'inventaire physique.

Au 30 juin 2011 le stock marchandises se compose de :

- 694 références pour un montant brut de 5 860 257 €
- et une provision pour dépréciation de 919 210 €

Soit une valeur nette de 4 941 047 €

Nous avons contrôlé par sondage les règles de provisionnement au 30 juin 2011.

● Les comptes clients sont structurés informatiquement par branche de comptes clients suivante :

<u>Tranche de compte</u>	<u>Libellé compte client</u>	<u>Nature de la facturation</u>
Clients 1-99999	fournisseurs référencés	prestations de services de référencement
		participations publicitaire SAV
Clients 100000 à 999 999	clients divers	prestations logistiques coût de plateforme
Clients B000 à M 9999	magasins adhérents ou intégrés	livraisons marchandises ILV, PVL, cotisations y compris RFA

Une requête informatique a été réalisée, d'une part, pour extraire les clients de la logistique, comptes 100 000 à 999 999 et B000 à M9999, tout en excluant les clients douteux (cf infra) et, d'autre part, pour filtrer les pièces concernant les textes « ventes de marchandises », « SAV », et les refacturations de « coût de plateforme », ces pièces (sauf l'activité SAV) étant par nature liées à l'activité logistique.

Au total, le solde de l'extraction des comptes clients logistique ressort à :

	<u>Euros</u>
Valeur brute	23 593 934
Montant de la provision pour dépréciation	-1 892 049

Valeur nette	21 701 885

Nous avons rapproché la valeur brute du compte clients logistique avec le compte clients selon la situation comptable au 30 juin 2011. Le rapprochement est probant.

Les créances douteuses sont systématiquement provisionnées à 100 % du montant hors taxes. Ces créances et les provisions pour dépréciation correspondantes ne sont pas prises en compte dans l'apport.

Les retards de règlement des comptes clients font l'objet d'une provision selon les critères suivants :

Si retard de 180 jours à 360 jours : 50 % du montant hors taxes de la créance
Si retard + 361 jours : 100 % du montant hors taxes de la créance.

Cette règle de provisionnement est celle utilisée pour l'arrêté des comptes annuels.

Nous avons contrôlé la provision pour dépréciation des comptes clients à partir de la structuration des comptes clients logistique par date de retard :

	<u>Montant hors taxes</u>	<u>Euros</u> <u>Montant théorique</u> <u>De la provision</u>
≤ 180 jours	17 760 997	néant
- 180 jours et ≤ 360 jours	119 392	59 696
- 360 jours	1832 353	1 832 353
	----- 19 712 742	----- 1 892 049

Le montant de la provision théorique correspond au montant de la provision telle qu'elle ressort de la convention d'apport.

- La convention d'apport mentionne au titre de l'apport du compte clients un montant net de 21 814 398 € dans lequel figure à tort :

. Les créances clients au titre du SAV	<u>Euros</u> 390 715
	----- 390 715

Le compte clients tel qu'il figure dans la convention comprend des créances clients sur l'activité service après vente SAV pour un montant de 390 715 € alors même que le SAV n'appartient pas à la branche d'activité « logistique ».

Il y a lieu de déduire de l'actif apporté au titre du poste clients la somme de 390 715 euros.

- La trésorerie

La convention d'apport mentionne dans la description des actifs transmis par Mr BRICOLAGE SA au 30 juin 2011 un montant de disponibilités de 17 000 000 euros pour la branche d'activité logistique alors que selon la situation comptable établie au 30 juin 2011 pour la société Mr BRICOLAGE le compte des disponibilités pour l'ensemble des activités de la société Mr BRICOLAGE (centrale de référencement, d'achat, SAV, logistique...) ressort à 2 312 816 euros.

De nos entretiens avec la direction, il ressort que le montant des disponibilités apportées à la date du 30 novembre 2011 sera d'un montant garantissant que l'actif net transmis sera au moins égal à 25 340 000 euros, soit un apport de disponibilités de 17 000 000 euros calculé comme suit :

Selon situation au 30 juin 2011

	<u>euros</u>
. actifs transmis	27 669 400
. passifs transmis	18 424 798

. Actif net	9 244 602
Résultat de la période de juillet à novembre 2011	-900 000
Frais de formalités liés à l'apport	-4 602
Disponibilités à apporter au 30 novembre 2011	+17 000 000

Actif net apporté	25 340 000

Les disponibilités seront mobilisées par Mr BRICOLAGE SA sur les crédits à court terme autorisés et non utilisés pour le Groupe soit 60 000 000 € selon situation consolidée au 30 juin 2011.

- La convention d'apport mentionne au titre du passif apporté un montant de 18 424 798 euros dont les principales composantes sont :

	<u>Euros</u>
Dettes fournisseurs	14 181 441
Dettes magasins dont RFA (2 867 069 €)	3 433 334
Provisions pour risques et charges	511 590
Dettes sociales et fiscales	298 433

Total	18 424 798

- Le passif fournisseurs selon la convention d'apport ressort à 14 181 141 euros, soit :

	<u>Euros</u>
Fournisseurs selon balance auxiliaire	4 112 720
Fournisseur factures non parvenues	420 650

RFA en attente de reversement	50 089
Fournisseurs factures à recevoir marchandises	2 634 991
Fournisseurs transférés à MB Finances	6 962 991

Total	14 181 441

- Nous avons pris connaissance de la procédure fournisseurs achats et frais généraux et du processus d'identification dans le système d'information des fournisseurs se rattachant à l'activité logistique.

- Nous avons rapproché la balance auxiliaire des fournisseurs rattachés à la branche d'activité logistique avec le compte collectif fournisseurs tel qu'il ressort de la situation comptable au 30 juin 2011 de la société Mr BRICOLAGE intégrée dans les comptes consolidés au 30 juin 2011 au Groupe Mr BRICOLAGE.

A ce titre, nous observons que le fournisseur MBI dont le solde au 30 juin 2011 est une dette de 2 031 560 € n'est pas mentionné dans la convention d'apport alors qu'il concerne l'activité achats marchandises relevant par nature de l'activité « logistique ».

- Nous avons contrôlé sur la période postérieure au 30 juin le dénouement des postes suivants :

	<u>Euros</u>
Fournisseurs frais généraux factures non parvenues	420 650
Fournisseurs factures non parvenues marchandises	2 634 911

Ce contrôle n'appelle pas de remarque particulière au regard de l'évaluation et de la réalité du passif.

Il y a lieu d'ajouter au passif supporté la dette fournisseur vis à vis de MBI pour un montant de 2 031 560 euros.

- Fournisseurs transférés à MB Finances 6 962 991 €

MB Finances est une société du Groupe Mr BRICOLAGE qui centralise les paiements des fournisseurs référencés pour les magasins intégrés et la centrale d'achat Mr BRICOLAGE par compensation des dettes et créances des magasins intégrés et de la centrale d'achat vis à vis des fournisseurs référencés ayant contracté à la centrale des paiements.

Les créances et dettes sur les fournisseurs référencés sont comptabilisées dans un compte courant ouvert au nom de MB Finances dans les livres de la société Mr BRICOLAGE. Au 30 juin 2011 le solde de ce compte courant chez Mr BRICOLAGE ressort à « créances » de 27 133 426 euros se répartissant comme suit :

	<u>Débit</u>	<u>Crédit</u>
Créances sur fournisseurs référencés	34 096 417	
Dettes sur fournisseurs référencés		6 962 991
Solde créances nettes		27 133 426
	----- 34 096 417	----- 34 096 417

Le paramétrage informatique permet de repérer par type de pièces (KC) les dettes au titre de la livraison de marchandises activité logistique de MB SA, qui ressortent à 6 962 991 euros au 30 juin 2011.

La convention d'apport au titre des RFA mentionne dans le passif apporté un montant de 2 876 069 euros se décomposant :

	<u>Euros</u>
RFA schéma de prix à reverser aux adhérents	1 172 933
RFA facturées aux fournisseurs référencées à reverser aux adhérents	1 703 136
	----- 2 876 069

Nous avons pris connaissance des procédures d'enregistrement comptable des RFA ;
Au 30 juin 2011, le poste RFA schéma de prix à reverser aux adhérents se décompose :

		<u>Euros</u>
RFA	2010	808 126
RFA	1 ^{er} semestre 2011	364 805
		----- 1 172 932

Ces RFA sont intégrées dans le prix de cession des marchandises aux magasins et rétrocédées par la suite à ces derniers par la centrale.

Le montant relatif à 2010 était provisionné dans les comptes annuels 2010 de la société Mr BRICOLAGE certifiés sans réserve par les commissaires aux comptes.

Le montant relatif au 1^{er} semestre 2011 364 805 € a été rapproché avec le contrôle de gestion de l'activité logistique pour le premier semestre 2011. Le montant figurant dans le cadre d'apport est justifié.

Au 30 juin 2011, le compte RFA facturé aux fournisseurs à reverser aux adhérents ressort à 1 703 136 €, il est justifié par une extraction des fournisseurs référencés marchandises

comptes 1 à 99999. Ces RFA ne sont pas intégrées dans le prix de cession mais facturées directement aux fournisseurs par la centrale puis rétrocédées par elle aux magasins.

- Les provisions pour risques et charges et le contrôle des dettes sociales n'appellent pas de remarque de notre part.
- La convention d'apport mentionne au titre du résultat de la période intercalaire (1^{er} juillet au 30 novembre 2011) un résultat déficitaire de 900 000 €.

Nous avons mis en œuvre des procédures analytiques qui consistent à apprécier le résultat de la période intercalaire (1^{er} juillet – 30 novembre 2011) avec les données de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

De Juillet à novembre 2010, le résultat de l'activité logistique présentait un excédent de 702 K€ contre un déficit estimé de 914 K€ de juillet à novembre 2011. Cet écart, soit une perte de 1616 K€ entre 2010 et 2011 s'explique par :

. une baisse du chiffre d'affaires 35 499 K€ (2010) contre 30 954 K€ (2011) en raison notamment du transfert de l'activité ventes articles de chauffage à TBLs et TLS à compter du 1^{er} septembre 2011.

	<u>Euros</u>
. Gratuité des loyers logisticien de juillet 2010 à décembre 2010 (négociation suite changement de logisticien)	665 000
. Variation des provisions sur stock marchandises	358 000
. Baisse de la marge (recette totale) compte tenu baisse de chiffre d'affaires (4 545 K€ x 11,65 %) entre 2011 et 2010 (35 499 K€ - 30 954 K€)	529 000
	----- 1 552 000

L'estimation du résultat intercalaire de juillet à novembre 2011 soit une perte de 900 000 euros est correctement évaluée.

PREVISIONS DE RESULTAT

- La direction financière du Groupe Mr BRICOLAGE nous a communiqué les prévisions de résultats du pôle « logistique » après restructuration pour 2012/2013/2014 que nous présentons en synthèse ci-dessous :

	<u>En K€</u>		
	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>
	<u>budget</u>	<u>Budget</u>	<u>Budget</u>
Chiffre d'affaires	176 048	212 170	256 170
Résultat opérationnel	-837	+192	+810
Résultat exceptionnel	+927	-	-
Résultat net	+97	+192	+810

Le modèle économique actuel est basé sur le reversement des recettes « centrale » correspondant aux achats réalisés. Il pouvait varier d'un mois à l'autre en fonction du « mix produit », le taux des contrats avec les fournisseurs référencés en pourcentage étant variable.

Le nouveau modèle économique sera fondé sur une prestation forfaitaire (en % des achats) reversée par Mr BRICOLAGE SA en fonction de la réalisation des objectifs de chiffre d'affaires. Ceci aboutit à un résultat équilibré.

3. Synthèse

- Nous présentons ci-dessous le bilan de TBLS après réalisation de l'ensemble des opérations d'apport et ou fusion dans le cadre de la restructuration du pôle « logistique » du Groupe Mr BRICOLAGE.

Actif

	<u>Euros</u>
Actif immobilisé	4 763 000
Stocks	19 303 000
Créances clients	33 957 000
Autres créances	6 976 000
Disponibilités	19 730 000

Total actif	84 730 000

Passif

Capitaux propres	29 741 000
Provisions pour risques et charges	595 000
Dettes fournisseurs	34 180 000
Dettes fiscales et sociales	2 764 000
Autres dettes	17 396 000
Banques	54 000

Total passif	84 730 000

Ce bilan intègre les retraitements suivants :

1) Versement complémentaire de disponibilités de 2 422 725 € garantissant le montant de l'actif apporté à TBLS par Mr BRICOLAGE à 25 340 000 euros au titre de sa branche d'activité logistique pour couvrir :

	<u>Euros</u>
Créances SAV intégrées à tort dans l'actif transmis	390 715
La dette fournisseurs MBI non provisionnée dans le passif transmis	2 031 560

	2 422 725

2) Neutralisation des créances et dettes inter-sociétés soit :

	<u>Euros</u>
- A l'actif poste « autres créances" dans actifs transmis chez TLS	
. compte courant convention de trésorerie TBLS	2 016 000
. compte courant BRICOLAGE SAS	737 000

	2 753 000
- Au passif poste « autres dettes » dans passifs transmis	
. compte courant TLS chez TBLS	2 016 000
. compte courant BRICOLAGE SAS chez TLS	737 000


	2 753 000

4. Conclusion

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur des apports retenus soit 25 340 000 euros n'est pas surévaluée et en conséquence que la valeur d'apport est au moins égale à l'augmentation de capital de la société bénéficiaire (TBLS) majorée de la prime d'apport.

Fait à Orléans, le 31 octobre 2011

Le Commissaire à la Scission
sur la valeur des apports



M. MARTIN